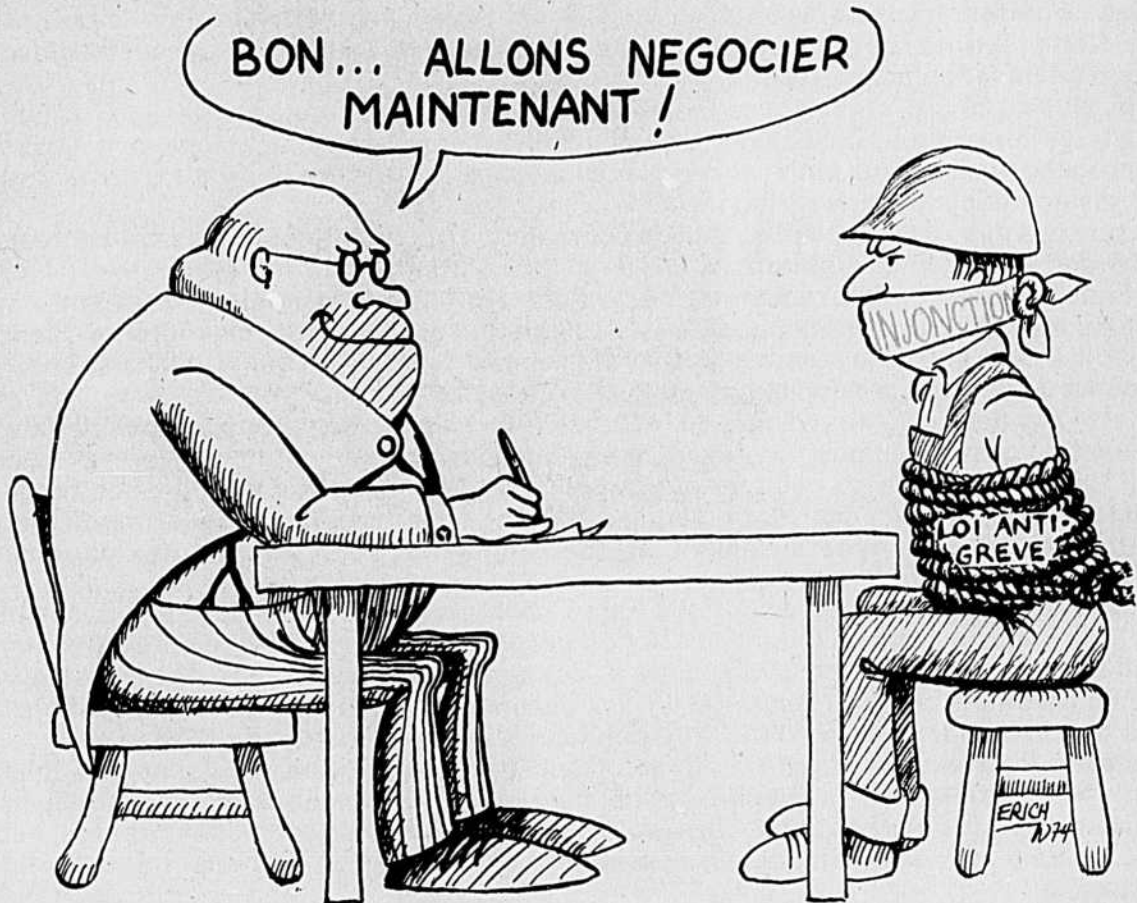


APRÈS HUIT MOIS DE GRÈVE À LA UNITED AIRCRAFT

Pages 8-9-10-11

Bulletin d'information de la
Fédération des travailleurs du Québec
Septembre 1974



- Des juges et des policiers au service des boss.....p. 2
- Lock-out à Télémediap. 3
- Lutte décisive dans la construction....p. 4
- Québec-Téléphone.....P. 5
- La grève chez Johnson & JohnsonP. 6
- Une question de vie ou de mort.....P. 7
- L'indexation, c'est quoi?.....p. 12-13
- Le congrès du CTM.....p. 14
- Un show de Jérôme Choquette.....p. 15



DES JUGES ET DES POLICIERS AU SERVICE DES BOSS

La réponse des boss et du gouvernement aux revendications légitimes des travailleurs québécois qui tentent de se protéger contre la hausse vertigineuse des prix est de plus en plus claire. Cette réponse, ce sont les injonctions, les accusations, les amendes, les emprisonnements, l'intimidation policière.

Déjà, plus de 200,000 travailleurs, membres de la FTQ, se sont engagés dans des réouvertures de leurs conventions collectives. Un bon nombre d'entre eux doivent faire face à l'obstination farouche des boss qui peuvent compter sur la complicité active des gouvernements et sur la répression déchaînée des tribunaux.

C'est le cas des 70,000 travailleurs de la construction qui se battent depuis mai dernier pour obtenir des réajustements salariaux. Les associations patronales ont systématiquement refusé toute négociation pour rouvrir le décret, ont décrété des lock-out illégaux sur tous les chantiers importants au printemps dernier et menacent de le faire encore. Jérôme Choquette et sa police sont entrés joyeusement dans la ronde en montant un show judiciaire contre les dirigeants du Conseil provincial des métiers de la construction.

C'est le cas des 2,600 travailleurs de la United Aircraft qui luttent héroïquement depuis huit mois contre l'une des compagnies nord-américaines les plus sauvagement antisyndicales; là aussi, United Aircraft a pu compter sur la police de Choquette qui a infiltré les rangs des grévistes ainsi que sur des juges serviles qui ont émis trois injonctions interdisant tout piquetage et distribué généreusement les condamnations; sans compter une poursuite de plus \$5 millions contre le syndicat.

C'est le cas des travailleurs de Christie frappés par une pluie d'injonctions et d'accusations. C'est le cas des ouvriers de Firestone à Joliette et de Good Year à Québec qui sont rentrés au travail sous l'avalanche des accusations et des amendes. C'est le cas des travailleurs de Télémédia à Sherbrooke qui subissent un lock-out illégal planifié par Power Corporation. C'est le cas des travailleurs de la CTCUM, de Johnson & Johnson, de Carter White Lead.

D'un côté, il y a les grosses corporations, comme Christie, Bell Canada, Johnson & Johnson, Canada Packers, Steinberg, qui peuvent hausser leurs prix comme elles l'entendent, et qui, d'une année à l'autre, multiplient leurs profits. Aucun gouvernement, aucun tribunal, aucune police, aucune loi, aucune injonction pour obliger ces compagnies à rester dans des limites décentes.

De l'autre côté, des dizaines de milliers de travailleurs, qui voient leur pouvoir d'achat fondre comme la neige au printemps et qui, s'ils osent demander justice, sont immédiatement matraqués par des injonctions, des amendes, des emprisonnements et même des lois spéciales.

Devant cette levée de boucliers des boss, des gouvernements et des tribunaux, la FTQ mettra tous ces efforts pour organiser la mobilisation du plus grand nombre de travailleurs possible. La bataille contre la hausse du coût de la vie, nous la mènerons jusqu'au bout, malgré la répression judiciaire, policière, législative ou autre.

*Louis Laberge,
président de la FTQ*

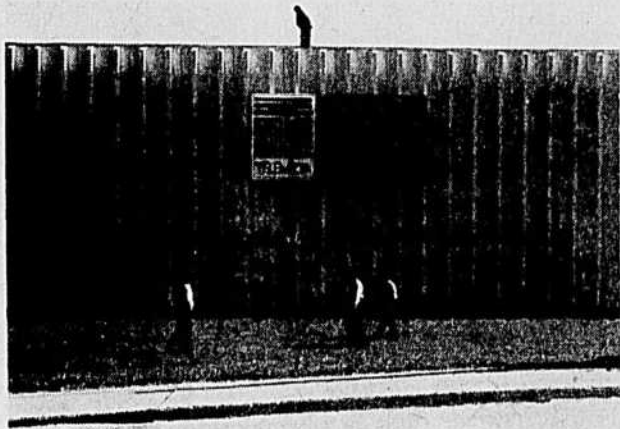


photo par Marc Brosseau

POWER RIDES AGAIN

Alors que ses manoeuvres antisyndicales avaient échoué lors du célèbre conflit de La Presse en 1971, Power Corporation revient aujourd'hui à la charge afin de consolider sa mainmise sur l'information en brisant les reins du syndicalisme dans ce secteur.

Cette fois-ci, le champ de bataille est situé à Sherbrooke où Télémédia, contrôlée par Power Corporation, a décrété il y a près de trois mois un lock out illégal contre les 100 employés de CHLT-TV (canal 7), CHLT-AM, CHLT-FM et CKTS. Pendant que ses employés sont ainsi sur le pavé, Télémédia-Sherbrooke continue de diffuser comme si

de rien n'était, avec l'aide des employés non syndiqués.

Tout laisse croire que Télémédia a décrété ce lock-out dans le but de préparer le terrain à des mises à pied massives. Son objectif est de réduire radicalement son personnel spécialisé dans la production d'émissions locales et régionales et de devenir un simple relai de transmission pour Télémétropole (canal 10). Télémédia vient en effet de signer un contrat d'un an au coût de \$500,000 avec Télémétropole.

Les lockoutés de Télémédia sont membres de la section locale 613 de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET). Ils exigent un rattrapage salarial afin de compenser pour la perte énorme de leur pouvoir d'achat au cours des dernières années ainsi que l'indexation de leurs salaires au coût de la vie.

"Notre conflit a une envergure provinciale car Télémédia, et, derrière elle, Power Corporation ont choisi Sherbrooke pour briser les reins du syndicalisme dans le secteur de la radiodiffusion privée. Le syndicalisme est le seul rempart contre la mainmise des magnats de la finance sur l'information: il faut défendre ce rempart à tout prix", a affirmé M. Bergeron, président du syndicat.

est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard. 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone: (514) 866-9791. Ce numéro a été publié à 65,000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

le monde ouvrier



LUTTE DÉCISIVE DANS LA CONSTRUCTION

Dans l'industrie de la construction, la lutte entreprise par les 70,000 membres de la FTQ-construction contre la hausse du coût de la vie se poursuit. Elle se poursuit chantier par chantier, employeur par employeur. Malgré le chantage des associations patronales et les procédures légales entreprises par l'Association de la construction de Montréal, près d'une centaine d'employeurs ont accepté de conclure des ententes avec le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), qui prévoient un réajustement salarial de \$1.00 l'heure réparti en trois étapes.

La lutte de la FTQ-construction se poursuit malgré le refus systématique des associations patronales de s'asseoir pour négocier une réouverture du décret et malgré les multiples mesures répressives qu'elles prennent contre les militants de la FTQ dans la construction (liste noire, menaces de lock-out, congédiements,...).

La lutte se poursuit malgré le show monté par Jérôme Choquette et sa police contre les dirigeants du Conseil provincial des métiers de la construction, suite à l'émission prématurée des chèques de vacances des travailleurs de la construction.

La lutte continue malgré l'attitude rétrograde et antisyndicale prise par la CSN-construction et son président, Michel Bourdon. Celui-ci s'est constitué le haut-parleur des associations patronales et de Jérôme Choquette en alimentant sans relâche les préjugés anti-syndicaux véhiculés dans l'opinion publique. Le printemps dernier, il a poussé l'odieux et le ridicule jusqu'à dénoncer la grève des 100,000 travailleurs de la construction, provoquée par des lock-out illégaux sur les gros chantiers, comme étant une grève illégale et comme étant l'affaire de quelques dizaines de fiers-à-bras (le ministre Ouellet n'a pas dit mieux lors du conflit des Postes). Récemment, il a accusé la FTQ d'avoir saboté la reprise des négociations, alors que la rencontre convoquée par les employeurs avait pour unique but de "discuter du maintien du décret"!

La lutte des travailleurs de la construction va se poursuivre jusqu'à la victoire. Une victoire syndicale dans ce secteur névralgique aurait un effet d'entraînement considérable sur les autres secteurs industriels. Les travailleurs le savent; les patrons le savent; le gouvernement Bourassa le sait. Seuls Michel Bourdon et ses quelques acolytes semblent l'ignorer.



QUÉBEC-TÉLÉPHONE: ÇA NE RÉPOND PLUS!

Environ 1,500 téléphonistes, hommes de métier et employés de bureau de la société Québec-Téléphone, membres de la section locale 2,200 de la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité, sont en grève, dite illégale, depuis le 16 août dernier. Ils se battent courageusement pour obtenir l'indexation de leurs salaires au coût de la vie et pour que cette indexation soit rétroactive au 1er janvier 1973 afin de récupérer les sommes qu'on leur a volées.

Québec-Téléphone possède le système téléphonique sur 40% du territoire québécois, c'est-à-dire sur la Côte-Nord, en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Beauce. Après Bell Canada, c'est la principale industrie de téléphone au Québec.

Malgré son nom francophone et le fait qu'elle soit un service public, Québec-Téléphone n'est qu'une façade pour le géant américain General Telephone and Electronics Corporation (G.T.E.).

Comme bien d'autres compagnies multinationales américaines, G.T.E. s'enrichit sur le dos de la population québécoise et exploite grossièrement la main d'oeuvre d'ici. C'est d'autant plus inacceptable qu'il s'agit d'un service public financé par la population.

C'est ainsi que G.T.E., qui possède aussi British Colombia Telephone, paie à ses employés québécois des salaires jusqu'à 51% moins élevés que ceux payés à ses employés en Colombie britannique. Téléphoniste de catégorie I: au Québec, \$109.07 par semaine; en Colombie britannique, \$166.12. Homme affecté à l'entretien du réseau, classe 1: au Québec, \$190.80 par semaine; en Colombie britannique, \$270.80.

En 1972, Québec-Téléphone a réalisé des profits de \$4.5 millions, soit une augmentation de 24.2% par rapport aux profits de 1971. Combien de temps encore nos gouvernements toléreront-ils qu'une compagnie étrangère vole ainsi les Québécois par l'entremise d'un service public?

G.T.E. assure le service téléphonique à 9,513,000 abonnés aux États-Unis et à 1,234,000 au Canada. Elle possède 70 usines aux États-Unis, 65 au Canada et plusieurs autres en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient et aux Caraïbes; dans le domaine manufacturier, elle contrôle, entre autres, la firme Sylvania.

PLUS DE 200,000

Déclenchée le printemps dernier, la bataille des travailleurs syndiqués contre la hausse du coût de la vie se poursuit toujours. Le dernier bilan de cette bataille indique que plus de 200,000 travailleurs, membres de syndicats affiliés à la FTQ, ont été engagés ou sont présentement engagés dans des actions ayant pour but la réouverture des conventions collectives. Ces réouvertures touchent tous les secteurs d'activité. Ainsi, les 70,000 membres de la FTQ-construction sont toujours en lutte sur cette question. Par exemple, le Syndicat des métallos souligne qu'il a forcé des réouvertures de conventions collectives dans quelque 150 entreprises employant environ 30,000 travailleurs.



Photo par Marc Brosseau

JOHNSON & JOHNSON: EXPLOITATION & EXPLOITATION

C'est une dure lutte que se livrent la compagnie multinationale américaine Johnson & Johnson et les 640 travailleurs de son usine de l'est de Montréal. Comme dans le cas de la plupart des grèves qui ont lieu depuis quelques mois, la toile de fonds de ce conflit est la hausse vertigineuse du coût de la vie et la volonté des travailleurs de ne pas se laisser écraser par cette hausse.

Les travailleurs de Johnson & Johnson, membres de la section locale 459 des Ouvriers unis des textiles d'Amérique, ont tenté d'ouvrir leur contrat de travail en janvier dernier pour rétablir leur pouvoir d'achat. Johnson & Johnson a refusé carrément toute discussion.

En juin et juillet, les travailleurs ont débrayé à trois reprises pendant 24 heures, ont ralenti la production, ont occupé l'usine. La compagnie a répliqué par 22 suspensions et par le recours à l'escouade anti-émeute. Le 10 juillet, la grève a été déclenchée et elle est devenue légale le 22 juillet.

Le fait que Roger Carbonneau, président de la Chambre de commerce de Montréal, soit aussi vice-président canadien de Johnson & Johnson, n'est pas étranger à l'intransigeance de la partie patronale. Quoi qu'en pensent certains éditorialistes, la Chambre de commerce ne joue pas un rôle neutre dans les conflits que vit la société québécoise; elle se situe d'un bord de la clôture et c'est du bord des boss.

Johnson & Johnson tente de briser la grève de ses travailleurs montréalais en faisant entrer sur le marché québécois des produits venus des Etats-Unis et de Toronto. Elle possède 105 usines à travers le monde. Les grévistes s'apprêtent à déclencher un vaste boycottage des produits Johnson & Johnson; déjà, Cooprix y participe.

PRODUITS J & J

- Chiffons "J"
- Serviettes sanitaires Modess
- Serviettes sanitaires Stayfree
- Serviettes sanitaires Carefree
- Tampons Carefree
- Huile pour bébé
- Poudre
- "Band-Aid"
- Cure-oreilles "J-Buds"
- Ruban gommé
- Shampoing
- "No more Tangles"
- Crème antiseptique en tube
- Coton ouaté
- Trousses de premiers soins
- Savon en barre



Une question de vie ou de mort

Comme matières de base entrant dans la fabrication des peintures Sherwin Williams, il y a des morceaux de santé et de vie arrachés à des travailleurs québécois. Ces travailleurs, au nombre d'environ 15, ont décidé de cesser de mourir et d'affirmer leur droit à travailler dans des conditions qui ne compromettent pas leur vie et leur santé.

Depuis le 1er avril, les travailleurs de la Carter White Lead, membres du Syndicat des métallos, sont en grève pour obliger leur employeur à respecter des règles élémentaires de santé et d'hygiène industrielles. Certains qualifient cette grève d'illégal. Dans les faits, il s'agit de la lutte de travailleurs, tous intoxiqués à des degrés divers par le plomb, qui en ont assez de courir tête baissée vers une mort prématurée.

Loin de s'émouvoir des résultats inquiétants des tests médicaux subis par ses employés, Carter WhiteLead a décidé de poursuivre ses opérations dangereuses avec l'aide d'une dizaine de scabs. Carter White Lead appartient à deux compagnies géantes américaines: Sherwin Williams et National Lead. Elle fabrique des produits chimiques à base de plomb qui entrent, entre autres, dans la fabrication de la peinture.

Démunis en face d'une compagnie multinationale, les métallos de la Carter White Lead ont décidé de faire appel à la solidarité de tous les travailleurs québécois et de la population en général. Ils ont lancé une campagne de boycott des produits Sherwin Williams.

Cessons d'acheter les peintures Sherwin Williams. C'est une question de vie ou de mort.

CONFLITS EN COURS (FTQ)

EMPLOYEUR	NOMBRE DE TRAV.	DEBUT
United Aircraft, Longueuil	2,600	7 janv.
Carter White Lead, Montréal	18	1er avril
CHLT (Télémedia), Sherbrooke	100	20 juin
Commodore Mobile Home, Saint-Jean	150	5 juil.
Interroyal, Saint-Jean	90	15 juil.
Johnson & Johnson, Montréal	640	10 juil.
York Division, Saint-Jérôme	45	1er août
Howard Bienvenu, La Sarre	200	6 août
Traversier, Rivière-du-Loup	60	12 août
Québec Téléphone, Est du Québec	1,500	16 août
Plant National, V. Saint-Pierre	140	13 août
Stanley Steel, Pte-Claire	7	19 août
Peerless Rugs, Acton Vale	370	19 août
Moose River Mills, Acton Vale	150	19 août
Caroline Chenilles, Acton Vale	100	19 août
Steinberg, Joliette	60	22 août
Northern, Cap-de-la-Mad.	80	25 août
Peabody Plate Fáb, Montréal	110	26 août
Meloche Inc., Montréal	8	3 sept.
Québec-Lait, Montréal	162	9 sept.

VICTOIRE À ASEA

Les 146 travailleurs de la compagnie suédoise ASEA de Varennes viennent d'obtenir l'indexation de leurs salaires à l'indice du coût de la vie après une grève d'un mois et demi.

Membres de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FTQ), les travailleurs de cette usine de transformateurs obtiennent de plus des augmentations salariales de \$1.35 l'heure. Le nouveau contrat de travail aura une durée de deux ans. La clause d'indexation prévoit qu'à chaque augmentation d'un point de l'indice du coût de la vie, le salaire de chaque travailleur sera majoré de \$0.02 l'heure.

D'autre part, les grévistes ont réussi à arracher à la compagnie ASEA le temps supplémentaire sur une base volontaire. "L'abolition du temps supplémentaire obligatoire constitue une victoire éclatante si l'on considère le fait que les travailleurs étaient contraints de faire des semaines de travail de 84 heures avant la grève", a déclaré M. Pierre Lecompte, négociateur syndical.



Depuis plus de huit mois, une guerre d'usure se livre sur la Rive-Sud de Montréal. D'un côté, quelques milliers de travailleurs québécois qui sont décidés à se faire respecter coûte que coûte. De l'autre, un géant américain, United Aircraft, qui se place au-dessus des lois et des gouvernements et qui se révèle être l'une des compagnies les plus sauvagement antisyndicales sur le continent nord-américain.

Depuis huit mois, United Aircraft a refusé toute négociation et n'a rien ménagé pour écraser la volonté des travailleurs et leur syndicat: utilisation de scabs, intimidation par des téléphones et des visites aux grévistes, chantage par lettres, injonctions, poursuites, recours à des fiers-à-bras, infiltration policière...

Depuis huit mois, les grévistes, membres de la section locale 510 des Travailleurs unis de l'automobile, résistent. Ils organisent des sessions d'information, s'adressent à l'opinion publique, multiplient les appels à la négociation, manifestent, suscitent la solidarité des autres travailleurs.

Depuis huit mois, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau ferme les yeux, même si cette compagnie vit de contrats distribués par centaines de millions par Ottawa et de subventions fédérales, qui totalisent \$80 millions pour les derniers dix ans. Le gouvernement de Robert Bourassa a montré la même impuissance et après huit mois, il a décidé de faire enquête sur le conflit.

Les travailleurs de la United Aircraft, aguerris par ce long conflit, ne plieront pas devant United Aircraft. Ils vont se battre jusqu'au bout. L'issue du combat dépend en grande partie de la solidarité que les autres travailleurs québécois manifesteront à leur égard. La lutte des travailleurs de la United doit devenir celle de toute la FTQ et du mouvement syndical en son entier. C'est la seule façon de gagner ce combat qui est l'un des plus longs et des plus durs de l'histoire ouvrière au Québec.

**MALGRÉ
LES
SCABS,
UNITED
NE
PRODUIT
PAS**



Jean-Marie Gonthier, secrétaire-trésorier de la section locale 510 des TUA, a accordé une entrevue au Monde Ouvrier pour répondre à certaines questions que se posent plusieurs travailleurs syndiqués.

Q. De mois en mois, le nombre de scabs augmente; il est présentement d'environ 1,000. Quel impact, cela a-t-il sur le déroulement de la grève?

R. Il est certain que ce n'est pas très réjouissant de voir entrer des scabs chaque matin aux usines. Mais cela n'est qu'un show de la compagnie qui tente ainsi de briser le moral des grévistes. En agissant ainsi, United Aircraft ne fait qu'une production marginale, comme des pièces de rechange pour les moteurs à piston. United Aircraft ne remplit pas 20% de ses commandes et elle est techniquement incapable de transférer la production de Longueuil dans ses usines aux Etats-Unis. Nous avons la preuve que United Aircraft ne remplit pas les commandes de ses principaux clients, c'est-à-dire De Havilland (projet ADAC), Beach Aircraft, Bell Helicopter et Cessna.

Q. Comment expliquer qu'avec 1,000 scabs et 2,700 employés non syndiqués, United Aircraft est incapable de répondre aux demandes de ses clients?

R. L'industrie aéronautique est une industrie qui demande une main d'oeuvre très spécialisée. Aux usines de Longueuil, il y a un noyau de 700 à 800 travailleurs spécialisés sans lesquels aucune production n'est possible. Aucun de ces travailleurs n'est rentré comme scab; la grande majorité d'entre eux se sont trouvés des emplois temporaires leur permettant de survivre. Pour former de tels ouvriers spécialisés, cela prend plusieurs années de formation et d'apprentissage; United Aircraft est incapable de recruter de tels ouvriers sur le marché.

Q. Qu'est-ce qui empêche une solution négociée dans ce conflit?

R. C'est la première fois que cette compagnie fait face à un syndicat bien organisé et à des travailleurs décidés à se battre jusqu'au bout. En réglant le conflit de Longueuil par une solution négociée, elle craint d'ouvrir la porte à certains changements dans les autres usines de son empire. Ce qui est certain, c'est que Stephenson, le président de



United Aircraft of Canada, et ses collègues sont des marionnettes dans ce conflit. Les vraies décisions se prennent à Hartford, aux USA. C'est Nathaniel Morse, vice-président international de United Aircraft, qui définit la stratégie patronale. C'est lui qui a fait état d'une liste noire contenant 120 noms de travailleurs qui ne seraient pas réembauchés si le conflit se réglait. C'est aussi lui qui s'est dit prêt à négocier si le syndicat s'engageait, avant que ne débutent les négociations, à laisser tomber trois de ses six points, c'est-à-dire l'indexation des salaires sans plafonnement, la formule Rand et le réengagement d'André Choquette. Il a oublié que le temps des moutons et des porteurs d'eau au Québec est terminé.



Photo par Marc Brosseau

LA RÉPRESSION

Refusant systématiquement de négocier, la United Aircraft a préféré recourir à la répression en utilisant des fiers-à-bras, des policiers zélés et des juges serviles. Cette répression a pris diverses formes dont les suivantes:

- Émission de trois injonctions contre le syndicat, dont la dernière interdit absolument toute forme de piquetage;
- Une cinquantaine d'accusations d'outrage au tribunal contre le syndicat et des grévistes;
- Condamnation du syndicat à six reprises à des amendes de \$25,000, et d'une dizaine de grévistes à des amendes allant jusqu'à \$500;
- Poursuite de la compagnie contre le syndicat pour \$5.4 millions;
- Peines d'emprisonnement de 6 mois à 2 ans contre quatre militants.

UN VALET

Les Américains de la United Aircraft ont déniché dans Westmount, la riche, un valet zélé pour exécuter leur projet de répression contre 2,600 travailleurs québécois. Ce valet s'appelle Roy Heenan. Ou plutôt, Maître Roy Heenan. Cet individu est en effet passé maître dans l'art d'écraser les travailleurs et de faire pourrir les conflits. On l'a vu dans le conflit de sept mois à Renault-Canada. Il vient d'accomplir sa même sale besogne contre 500 travailleurs de Christie. Il est présentement à l'oeuvre dans le conflit de Pennman's à Saint-Hyacinthe; il s'est aussi vendu à l'Association de la construction de Montréal qui essaie de réprimer les revendications des 100,000 travailleurs de la construction.

Il est de plus en plus question que Robert Bourassa, social-démocrate et homme de gauche bien connu, passe une loi d'urgence pour épurer le climat québécois de la présence malsaine de cet avocat putain. Cette loi s'inscrirait dans le cadre d'un vaste programme de lutte à la pollution.



SIX POINTS

Les grévistes de la United Aircraft ne demandent pas la mer à boire. Ils demandent de négocier sur six points, dont la plupart sont déjà en vigueur dans plusieurs entreprises en Amérique du Nord.

- Augmentations salariales uniformes pour tous les travailleurs et non pas sous forme de pourcentages afin de ne pas accroître l'écart salarial entre les travailleurs les mieux payés et les moins payés.
- Indexation des salaires au coût

de la vie sans plafonnement.

- Droit de refuser du travail supplémentaire.
- Garantie que la compagnie ne modifiera pas unilatéralement les horaires de travail.
- Sécurité syndicale (formule Rand), c'est-à-dire obligation pour tous les membres de l'unité de négociation de payer la cotisation syndicale.
- Réengagement d'André Choquette, congédié arbitrairement.



AU FIL DES MOIS

AUTOMNE 1973:

- Les négociations tournent en rond.
- La compagnie met en place tout un système pour briser une grève éventuelle: centrale de renseignements, préparation du personnel non syndiqué pour agir comme scabs...

DÉCEMBRE 1973:

- Rejet massif des offres de la compagnie et mandat au comité exécutif de déclencher la grève au moment opportun (9 décembre).
- Diverses pressions des travailleurs pour accélérer les négociations, dont occupation de la cafétéria de l'usine.
- Congédiement du leader syndical André Choquette.

JANVIER 1974:

- 7 janvier: manifestation des travailleurs aux portes des usines; un employé de bureau, qui agit comme photographe de la compagnie, attaque un travailleur avec une hache.
- 8 janvier: émission d'une injonction ordonnant aux travailleurs de laisser le libre accès aux usines.
- 9 janvier: déclenchement de la grève.
- 10 janvier: nouvelle injonction qui limite le nombre des piqueteurs à 3.
- United Aircraft engage 200 agents de sécurité et fiers-à-bras, dont certains policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui trouvent là une autre occasion de faire la piastre. La compagnie s'engage envers la Garda Security Services de Westmount de l'indemniser contre toute poursuite résultant de coups, blessures ou décès infligés aux grévistes.

FÉVRIER 1974:

- 7 février: le gouvernement pro-

vincial nomme Yvan Blain comme médiateur spécial. Des rencontres ont lieu mais la compagnie demeure essentiellement sur ses positions.

- 12 février: grande assemblée de solidarité au colisée Jean Béliveau, au cours de laquelle les trois centrales syndicales et le Parti québécois accordent leur appui aux grévistes.
- La compagnie fait un grand battage publicitaire dans les journaux, à la radio et à la télévision. Elle fait planer la menace de la perte de plusieurs centaines d'emplois si les grévistes ne retournent pas immédiatement au travail.
- 22 février: dans une proportion de 80%, les 2,600 grévistes rejettent les propositions de la compagnie et décident de poursuivre la grève jusqu'au bout.
- Des agents de la Sûreté du Québec entrent en contact avec des grévistes afin de recruter des indicateurs et des "stools". Un peu plus tard, Jérôme Choquette confirmera devant l'Assemblée nationale que sa police a infiltré les rangs des grévistes de la United Aircraft et qu'elle le fait aussi dans d'autres conflits.

MARS-AVRIL 1974:

- Visites systématiques aux domiciles des grévistes par des cadres de la compagnie qui les menacent de perdre définitivement leur emploi s'ils ne retournent pas au travail.
- Multiples accrochages sur les lignes de piquetage; des scabs, aidés par la police, foncent en voiture sur les grévistes.
- Occupation du bureau du député libéral Guy Leduc.
- 29 mars: manifestation de quelque 10,000 travailleurs en face des usines de la United à Lon-

gueuil malgré une température glaciale.

PRINTEMPS 1974:

- Multiples accusations d'outrage au tribunal contre des grévistes.
- Nouvelle injonction qui interdit tout piquetage aux abords des terrains de la compagnie.
- Poursuite de \$5.4 millions de la compagnie contre le syndicat.
- Le leader du PQ à l'Assemblée nationale, Robert Burns, présente un projet de loi pour rendre obligatoire la formule de sécurité syndicale (formule Rand) qui existe presque partout en Amérique du Nord et que United Aircraft refuse d'accorder. Le gouvernement met ce projet de loi à l'écart; il devrait refaire surface à la prochaine session.

SEPTEMBRE 1974:

- Les grévistes de la United Aircraft amorcent une tournée des syndicats de la FTQ à travers le Québec afin d'obtenir leur appui financier.
- Suite aux pressions du syndicat et de la FTQ, le gouvernement provincial consent à nommer un enquêteur spécial dans le conflit, M. Pierre Dufresne.

TOURNÉE

Dans le but d'informer les travailleurs sur ce conflit historique et de recueillir des fonds pour appuyer cette lutte, les grévistes et la FTQ organisent une tournée des syndicats, membres de la FTQ, dans les diverses régions du Québec. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec André Leclerc à (514) 866-9791 ou avec André Choquette à (514) 679-2070 ou 651-5770.

L'INDEXATION

A compter de ce numéro-ci et à chacune de ses parutions, *Le Monde Ouvrier* offre deux pages de formation syndicale sur diverses questions: code du travail, accidents de travail, structures syndicales, etc. Cette fois-ci, Jean-Guy Frenette, responsable de la recherche à la FTQ, nous explique en quoi consiste l'indexation des salaires au coût de la vie. Pour ceux qui veulent se documenter davantage sur cette question complexe, l'IRAT publiera bientôt un dossier complet sur l'indexation; des copies seront disponibles aux bureaux de la FTQ.

Voyons comment s'évalue une compensation pour la perte du pouvoir d'achat et les formules d'indexation possibles.

Comment évaluer la perte du pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat d'un travailleur nous indique l'évolution de la capacité d'acheter des biens avec le salaire que touche un travailleur. Le pouvoir d'achat se calcule toujours à partir d'un moment donné, c'est par exemple le début de la convention collective ou la dernière augmentation, etc.

Si un travailleur gagnait depuis juillet 1973, \$4, on dira qu'il a perdu en juillet 1974, 11.7% de son pouvoir d'achat, car l'indice des prix a augmenté de 11.7% durant cette période. Cela signifie que pour acheter les mêmes marchandises qu'en juillet 1973, il lui fallait \$0.47 de plus

(4.00×11.7) soit \$4.47. C'est ainsi que, pour rétablir le pouvoir d'achat au niveau de juillet 1973, il fallait réajuster le salaire de ce travailleur à \$4.47. Dans cet exemple, on considère que le travailleur n'a pas touché d'augmentation de salaire dans la période précédant juillet 1973 et dont une partie est généralement accordée pour couvrir l'inflation prévue. Dans cet exemple, il aurait fallu obtenir 6.5% d'augmentation des salaires en juillet 73 pour uniquement compenser la hausse des prix qui a suivi.

Indexation des salaires

L'indexation des salaires signifie que le salaire progresse dans la même proportion et en même temps que l'augmentation des prix. Dans l'exemple précédent, en supposant que les prix ont augmenté de 1% par mois (12% par année) le salaire de \$4. aurait du être réajusté de 1% également à chaque mois pour atteindre \$4.48 (au lieu de \$4.47) en juillet 1974. Ceci représente une indexation intégrale en pourcentage.

L'indexation en cents

La formule d'indexation du salaire horaire en cents est la plus répandue. Cette formule permet de ne pas augmenter les écarts entre travailleurs en accordant une indexation uniforme et favorise ceux qui sont au bas de l'échelle des salaires. Voici comment fonctionne, en résumé, cette formule:

C'EST QUOI?

1—La hausse intégrale du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) doit être couverte et cela pour chaque hausse au-delà de l'indice de base à l'entrée en vigueur de la convention.

2—La formule d'indexation des salaires s'établit en cent par heure quand l'indice augmente du même pourcentage que celui d'un cent sur le salaire moyen. Il s'agit de savoir de combien de points l'indice doit augmenter pour faire perdre un cent de l'heure du pouvoir d'achat.

Ex.: pourcentage d'un cent sur un salaire horaire moyen de \$4.00.

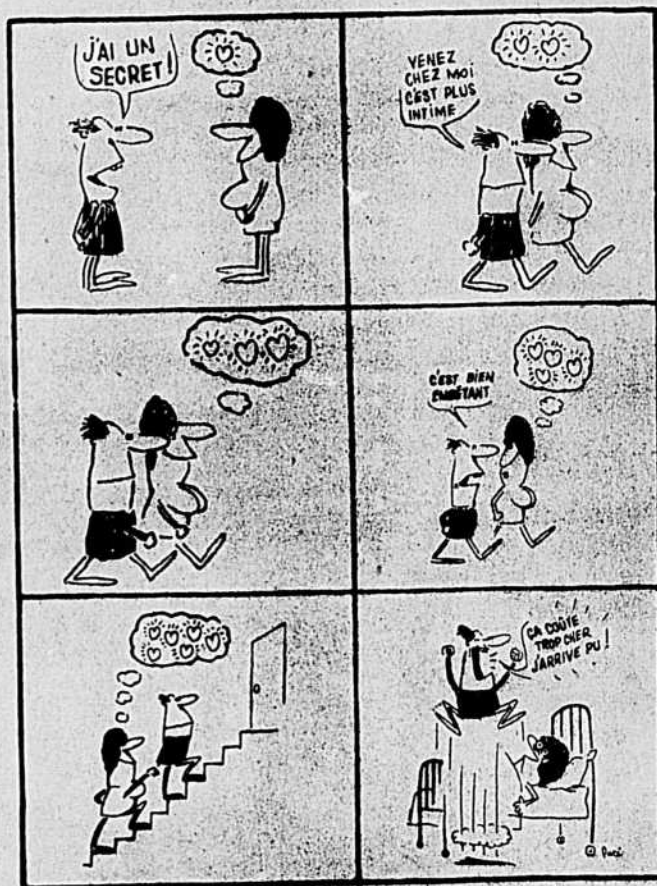
$$\frac{\$0.01}{4.00} = 0.25\%$$

0.25% de l'indice actuel (157) donne 0.39 de point de l'indice, ou en résumé :

$$\frac{\text{indice de base}}{\text{salaire moyen en cents}} : \frac{157}{4.00} : 0.39$$

formule: un cent pour chaque changement de 0.4 point sur l'indice de base

3. Les réajustements doivent être périodiques (ex.: tous les trois mois).
4. L'indexation obtenue en cents en cours de convention est intégrée aux salaires horaires, hebdomadaire ou mensuel à chaque réajustement ou à l'expiration de la convention collective.



5. L'indexation s'applique à chaque heure de travail, y compris:
 - aux heures en temps supplémentaire
 - à la paie de vacances
 - à la paie des jours de congé
 - à l'indemnité garantie d'un employé rappelé au travail
 - à la paie en cas de deuil - jury, etc.
6. Une diminution de l'indice ne peut pas faire diminuer le salaire.

COMMENT RENFORCER LA SOLIDARITÉ À MONTRÉAL

Les 4, 5 et 6 octobre prochain, le Conseil du Travail de Montréal (FTQ) tiendra son deuxième congrès annuel. Le thème de ce congrès est "Solidarité syndicale, action sociale, engagement politique: UN MÊME COMBAT". Le Monde Ouvrier a interrogé André Messier, secrétaire-exécutif du CTM, sur ce congrès fort important pour les travailleurs de la région de Montréal.

Q: Quelle sera l'originalité de ce deuxième congrès annuel du CTM?

R: Le premier congrès s'est longuement attardé à définir des statuts et des orientations générales. Celui-ci portera davantage sur des tâches à accomplir au cours de la prochaine année. Les délégués auront à se prononcer sur des politiques concrètes à mettre en oeuvre au cours des prochains mois.

Q: Tout le monde parle de solidarité syndicale et ça demeure souvent théorique. Comment le CTM abordera-t-il ce thème au Congrès?

R: Nous allons nous demander comment créer ou renforcer une solidarité syndicale à l'échelle de la région de Montréal, premièrement chez les membres de la FTQ et ensuite avec les travailleurs des autres centrales. Nous allons discuter des moyens concrets à créer pour susciter cette solidarité que tout le monde souhaite.

Q: Quels sont ces moyens concrets qui pourraient susciter une véritable solidarité chez les membres montréalais de la FTQ?

R: Deux moyens principaux seront abordés pendant le congrès. Premièrement, la mise sur pied d'un service régional d'éducation, qui se fera en collaboration avec le

service d'éducation de la FTQ et avec les unions affiliées. Un tel service permettrait aux militants syndicaux montréalais de la FTQ de se rencontrer pour discuter, s'informer et se renseigner.

Q: Et le deuxième moyen?

R: Ce serait la mise sur pied d'un comité d'appui aux luttes syndicales, composé de représentants du CTM et des diverses unions affiliées. Ce comité d'appui verrait principalement à mettre sur pied et à coordonner un réseau téléphonique et un réseau de distribution à large diffusion. Ces réseaux permettraient d'atteindre efficacement et rapidement les syndiqués de la FTQ dans la région de Montréal pour les informer ou les mobiliser pour un événement majeur, comme par exemple pour une manifestation.

Q: Brièvement, quels seront les autres sujets discutés au cours de ce congrès?

R: Il sera question du rôle du Comité régional intersyndical de Montréal, du problème du maraudage, de la participation du mouvement syndical à la dernière campagne électorale fédérale et des élections municipales du 10 novembre prochain à Montréal.

Le congrès du CTM aura lieu à l'école Cardinal Newman, 4385 Christophe Colomb. Il débutera vendredi soir, le 4 octobre, à 7 heures, et prendra fin dimanche, le 6 octobre à 5 h. p.m. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le CTM, à 871-1068.

UN SHOW DE JÉRÔME

Jérôme Choquette ne manque jamais une occasion de faire un show devant l'opinion publique quand cela peut rendre service aux patrons et salir le mouvement syndical. Les travailleurs de la construction, membres de la FTQ, étant en plein centre de la lutte pour la réouverture des conventions collectives, c'est là que Choquette et sa police ont décidé de frapper.

En juin dernier, 100,000 travailleurs de la construction ont débrayé à travers tout le Québec suite aux lock-out illégaux décrétés par les entrepreneurs sur les gros chantiers. Cette situation survenant quelques semaines avant les vacances annuelles dans la construction, environ 200 travailleurs ont envahi les bureaux de la Commission de l'industrie de la construction (CIC) pour que les chèques de vacances appartenant aux travailleurs de la construction leur soient envoyés un peu plus tôt que prévu. Ces travailleurs n'ont revendiqué que ce qui leur appartenait.

L'enquêteur gouvernemental, Me Claude Lefebvre, chargé de faire la lumière sur cette affaire, est arrivé à la conclusion suivante: "Le montant des intérêts qu'a perçus la Commission depuis janvier 1974, suite au placement du fonds de vacances dont elle est fiduciaire, s'élève à environ \$2,500,000. Cette somme couvre amplement les frais d'administration de ce fonds. En conséquence, vu l'article 27.01 du décret de la construction, les intérêts perdus par l'émission prématurée des chèques de vacances (\$150,000) ne constituent pas un dommage pour elle, ni pour les salariés de cette industrie qui ont reçu avant terme les sommes qui leur appartenaient."

Choquette a décidé, pour sa part, d'utiliser cette affaire pour monter un show dans le but évident de discréditer la FTQ et la lutte que mènent les 100,000 travailleurs de la construction. Il a porté des accusations d'extorsion et de complot contre M. André Desjardins, directeur du Conseil provincial des métiers de la construction et vice-président de la FTQ, et contre M. Jean-Claude Surreau, coordonnateur régional de la FTQ-construction.

"Il est ridicule et malhonnête de parler de complot et d'extorsion dans le cas d'un geste posé par des travailleurs en colère qui n'ont fait que réclamer ce qui leur appartenait", ont déclaré à ce sujet MM. Louis Laberge et Fernand Daoust.



ÇA GRIMPE

INDICES DES PRIX
A LA CONSOMMATION

INDICE GÉNÉRAL:	Can.	Mont.
1972		
JANVIER	136.7	129.6
FÉVRIER	137.3	129.9
MARS	137.4	130.1
AVRIL	138.2	130.4
MAI	138.3	130.7
JUIN	138.5	130.5
JUILLET	140.2	131.7
AOÛT	141.3	132.6
SEPT.	141.8	132.9
OCT.	142.0	132.3
NOV.	142.3	133.0
DÉC.	143.3	133.6
1973		
JANVIER	144.5	134.8
FÉVRIER	145.3	135.7
MARS	145.7	135.8
AVRIL	147.3	137.2
MAI	148.4	137.7
JUIN	149.7	139.2
JUILLET	151.0	140.8
AOUT	153.0	142.6
SEPT.	153.9	142.8
OCT.	154.3	143.7
NOV.	155.5	145.4
DÉC.	156.4	146.3
1974		
JANVIER	157.6	147.3
FÉVRIER	159.2	148.8
MARS	160.8	150.6
AVRIL	161.9	151.6
MAI	164.6	153.9
JUIN	166.7	155.8
JUILLET	168.0	157.3
AOÛT		

N.B. Les indices d'août ne nous parviendront que vers le 20 sept.

Entre juillet 1972 et juillet '74 l'indice a augmenté de 25.6 points: (157.3 - 131.7 = 25.6)

Si on veut connaître le pourcentage d'augmentation dans les prix, il s'agit de faire l'opération suivante:

$$\frac{25.6}{131.7} \times 100 = 19.4\%$$

ÉDUCATION:

Le service d'éducation de la FTQ continue à l'automne ses activités de cours en résidence à St-Jérôme. Trois cours en résidence sont offerts aux officiers et militants syndicaux: Régimes de retraites, évaluation des tâches, syndicalisme et mass-média. De plus, une banque de cours de base est offerte aux régions (Exemples: le délégué et le grief, assurance-chômage, réclamation à la CAT, la femme dans les syndicats et au travail, l'indexation des salaires etc). Le service organise aussi pour les permanents syndicaux des sessions en résidence de 3 jours et des journées d'études.

POURQUOI LA FTQ N'Y ÉTAIT PAS

Le 5 septembre dernier, plusieurs milliers de travailleurs ont défilé dans les rues de Montréal pour dénoncer la répression judiciaire et appuyer les réouvertures des conventions collectives. La FTQ a décidé de ne pas participer officiellement à cette manifestation, tout en laissant ses syndicats et ses membres libres d'y participer. Pourquoi?

La participation officielle de la FTQ à cette manifestation aux côtés de la CSN et de la CEQ, a été sabotée par les récentes déclarations antisyndicales de Michel Bourdon, président de la CSN-construction, particulièrement celle dans laquelle il se réjouit de la sentence de dix années d'emprisonnement imposée à Yvon Duhamel, délégué syndical de la FTQ-construction, suite aux incidents survenus à la Baie James.

A ce sujet, le président de la FTQ a déclaré: "Aucune unité syndicale réelle et viable ne sera possible tant et aussi longtemps que la CSN tolérera chez elle la présence d'un individu comme Michel Bourdon qui ouvre toute grande la porte à la répression du mouvement syndical par la police et par les tribunaux. La manifestation du 5 septembre avait justement pour but de dénoncer cette répression judiciaire".



pour
recevoir
le
monde
ouvrier

La FTQ fera parvenir directement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin d'information, prévenez-nous le plus rapidement possible.

Par la même occasion, communiquez-nous les noms des autres militants que vous connaissez et qui désirent recevoir Le Monde Ouvrier.

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:
- Adresse:
- Téléphone:
- Syndicat:
- Local:
- Employeur:

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-866-9791.

SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS
Communiquez-nous votre nouvelle et votre ancienne adresses